

# ARCHI NEWS – 25



Interview de Kristiaan Borret,  
le nouveau BMA de Bruxelles — **6**

Archionweb ou le nouveau site de l'OAfg ? — **12**

La 6<sup>e</sup> édition du week-end

Maisons & Architectes — **14**

COVID-19 et conséquences — **16**

Les dispositions du droit économique — **17**

Découvrez le personnel de l'OAfg — **18**

Où en est la réforme de l'Ordre ? — **22**



# ARCHITECTES EN DIFFICULTÉ

FAITES APPEL À NOTRE MÉCANISME  
DE SOLIDARITÉ

**SERVICE D'ÉCOUTE GRATUIT PAR  
DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS**

Un numéro d'appel gratuit pour celles et ceux qui ont besoin de discuter avec un psychologue qui est à votre écoute les lundis et mercredis de 10h à 12h au **0800/20 244**.

**SERVICE DE SOUTIEN  
D'UN CONFRÈRE ARCHITECTE**

Besoin d'un coup de pouce d'un confrère pour vous aider à réorganiser votre bureau, à récupérer vos honoraires, etc. ? Un confrère référent formé pourra vous épauler.

Composez le **0800/20 245**  
les lundis, mardis, jeudis  
et vendredis de 10h à 11h.

---

Édito	5
-------	---

## **Actualité**

Interview de Kristiaan Borret, le nouveau BMA de Bruxelles	6
Archionweb ou le nouveau site de l'OAFg ?	12
La 6 <sup>e</sup> édition du week-end Maisons & Architectes	14

## **Dossier**

COVID-19 et conséquences	16
Les dispositions du droit économique	17
Découvrez le personnel de l'OAFg	18
Où en est la réforme de l'Ordre ?	22

### **ARCHINEWS**

Magazine trimestriel  
numéro 25 | 07-08-09/2020

### **ÉDITEUR RESPONSABLE ORDRE DES ARCHITECTES**

Conseil francophone et germanophone  
Philippe Meilleur,  
Glaverbel Building – Rez F  
Chaussée de la Hulpe 166/26  
1170 Bruxelles  
communication@ordredesarchitectes.be  
www.ordredesarchitectes.be

### **COMITÉ DE RÉDACTION**

Xavier Berto  
Céline Cissé  
Charlotte Descampe  
Alain Desmytter  
Jean-Yves Jehoulet  
Frédéric Lapôte  
Rémi Mouligneau  
Jean-Philippe Van Eysden

### **ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO**

Laura George  
Frédéric Lapôte

### **CRÉDITS PHOTOS**

Shutterstock  
Fotolia  
iStock

Aucun extrait de cette publication ne peut  
être repris ou copié sans l'autorisation  
écrite préalable de l'éditeur.

---

# SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK, TWITTER, LINKEDIN & INSTAGRAM



# ÉDITO



**Philippe Meilleur**  
Président de l'OAFg

## **Architecte, un métier bien malmené**

Cet édito sera le dernier rédigé sous cette mandature, j'ai donc eu envie de me retourner sur ces bientôt 3 années passées à l'Ordre, mais également bien plus loin si je repense à ces presque 25 années que j'ai passé dans le monde associatif.

J'ai acquis la certitude que s'engager pour les architectes, que ce soit au sein de l'Ordre ou via une association, cela part souvent d'un constat assez simple : il y a quelque chose qui ne va pas.

Et malheureusement dans notre métier, il y a bien des choses qui ne vont pas !

Nous connaissons tous des architectes – tant hommes que femmes – qui, lassés par l'évolution de leur profession, se tournent vers des secteurs plus sûrs ou plus rémunérateurs. Parfois en continuant à exercer comme architecte, parfois en tournant complètement le dos à ce fascinant mais rude métier.

Intuitivement, nous savons tous hélas les causes de cette dégradation progressive de nos conditions d'exercice : une augmentation exponentielle de nos tâches et de nos responsabilités, couplée à une concurrence effrénée qui débouche parfois sur des honoraires bien trop bas, le tout sur fond de contexte économique particulièrement défavorable (les subprimes il y a 10 ans, le coronavirus aujourd'hui). Sans compter certaines modifications réglementaires comme les lois Peeters et Ducarme en matière d'assurance qui ne nous ont pas épargnés.

Un tableau bien sombre me direz-vous ? Peut-être en effet et pourtant, je persiste à penser qu'être architecte aujourd'hui, cela reste enthousiasmant et passionnant, qu'on soit jeune stagiaire ou architecte confirmé voire en fin de carrière ; qu'on évolue en petite structure ou dans une agence pluridisciplinaire ; en ville ou en province...

Car notre métier est une combinaison assez rare de rencontres humaines, de créativité, de technique, de juridique, de social. Nous devons savoir faire preuve d'empathie, d'intuition, de souplesse ou de fermeté selon les cas. Et nous avons la chance de faire partie de ceux qui voient se réaliser ce qu'ils ont imaginé. Nos projets deviennent des bâtiments, des lieux de vie ... et ils nous survivront.

Pour vous accompagner utilement dans l'exercice de votre profession d'architecte, l'Ordre essaie de vous informer et de vous aider au mieux. Et donc, au menu de cet ArchiNews :

- les dispositions du droit économique. Il était important de rappeler qu'en 2020, un contrat ne suffit pas toujours et qu'il faut au préalable, sous peine de nullité, correctement informer un futur client ;
- la COVID-19 impacte fortement les architectes. Un mécanisme

de solidarité existe désormais pour ceux qui sont dans les difficultés ;

- le week-end Maisons et Architectes qui peut être un tremplin pour chacun d'entre nous ;
- comment fonctionne l'outil de calcul des prestations.

Nous avons aussi voulu vous présenter les membres du personnel de l'OAFg sous forme de portraits chinois. Ils abattent un travail essentiel à la bonne marche de l'Ordre. Il était important de mettre des visages sur un nom, sur une voix.

Enfin, deux articles de fond. Le premier, c'est l'interview du BMA de Bruxelles qui a bien voulu répondre à nos questions. A découvrir en page 6. Le second, c'est le point – un énième point diront certains, – sur la réforme de l'Ordre et sur ce que nous avons tenté de faire, à savoir la modification du R.O.I., pour tenter d'aller vers un peu plus d'autonomie. Malgré une volonté commune des 2 ailes linguistiques, une analyse d'éminents juristes extérieurs à l'Ordre et un vote du Conseil National en ce sens, l'essai n'a pas été transformé. Je vous laisserai juger sur pièces, l'article est en fin d'ArchiNews.

Et demain ? Les temps qui s'annoncent ne seront pas faciles, mais il y aura aussi je pense des opportunités à saisir et sachez que dans tous les cas, vous pourrez compter sur l'Ordre, sur son personnel et sur l'ensemble des mandataires !

Suite aux élections ordinaires de ce mois d'octobre, certains vont partir, de nouveaux mandataires vont les remplacer, c'est ainsi que l'institution se renouvelle.

Quant à vous qui me lisez, prenez soin de vous !

**Philippe MEILLEUR**  
Président de l'OAFg

# INTERVIEW DE KRISTIAAN BORRET

LE NOUVEAU BOUWMEESTER –  
MAÎTRE ARCHITECTE,  
RÉCEMMENT DÉSIGNÉ  
PAR LE GOUVERNEMENT  
DE LA RÉGION DE  
BRUXELLES-CAPITALE

**A l'aube de son second mandat, l'OAFg souhaitait connaître les envies et les souhaits du BMA pour ces 4 prochaines années. Kristiaan Borret a accepté de répondre à nos questions.**



**Le CoBAT (Code bruxellois de l'aménagement du territoire) définit de façon très vague la fonction de maître-architecte lequel est « chargé de veiller à la qualité architecturale en Région de Bruxelles-Capitale ». Pourriez-vous préciser la nature exacte de votre mission, son étendue et ses limites ?**

On me demande souvent : « Comment définissez-vous la qualité ? ». Je ne pense pas qu'une telle définition puisse avoir un caractère universel.

Aujourd'hui, la qualité architecturale ne sort plus d'un canon classique, du diktat des décideurs ou de l'esprit d'un prétendu « créateur de génie ». La qualité n'est pas une donnée préétablie, mais tire son sens du contexte. Dans des contextes changeants – si caractéristiques de Bruxelles par exemple – la qualité architecturale est donc toujours changeante.

Par contexte, j'entends en premier lieu l'environnement urbain. Un bâtiment n'est pas intrinsèquement « bon ». Un bâtiment peut « bien » fonctionner à un endroit alors qu'ailleurs, la même architecture sera comme un coup de poing dans l'oeil. Mais le contexte s'étend également au-delà de la réalité physique de l'environnement urbain. Par contexte, j'entends également les valeurs sociales qui servent à parler de la qualité.

La qualité n'est donc pas simplement un « joli tableau » et c'est pourquoi je plaide en faveur d'une conception intégrée de la qualité architecturale. Cela signifie que la qualité est le résultat de la convergence d'éléments très différents : l'insertion dans le tissu urbain, la fonctionnalité et la convivialité du bâtiment ou du lieu, l'interaction sociale engendrée par le projet, la durabilité du projet, le sens du projet pour les différents groupes cibles et l'économie de moyens. Le processus qui accompagne le projet et la portée dont celui-ci bénéficie auprès des usagers et de la population sont également des ingrédients importants de la qualité. La qualité architecturale est liée à la réflexion sur la viabilité d'une ville, et c'est pourquoi elle n'est pas dénuée de pertinence sociale. La bonne architecture doit favoriser une bonne société urbaine.

C'est pourquoi je pense que la qualité architecturale nécessite toujours une bonne discussion. La réglementation assure un niveau minimum, mais cela ne suffit pas. La réglementation peut définir des normes, empêcher les excès ou exclure les erreurs, mais ne peut pas nous garantir la qualité exceptionnelle que nous cherchons.

Le rôle essentiel d'un maître architecte est de veiller à ce que cette discussion sur la qualité ait bel et bien lieu, et se déroule de manière correcte. Pour structurer la conversation, il faut une organisation transparente. Pour motiver la discussion, il faut des arguments étayés qui dépassent les

jugements impulsifs. Pour mettre de l'engagement dans la discussion, les interlocuteurs doivent prendre leurs responsabilités et se positionner avec fermeté pour garantir la durabilité des décisions. C'est alors que la discussion acquiert de la légitimité et de l'autorité.

**Quel bilan tirez-vous de votre premier mandat et quelle est la réalisation dont vous êtes le plus fier ?**

La fonction de BMA existe maintenant depuis 10 ans. Mon prédécesseur, Olivier Bastin, premier bouwmeester de la Région bruxelloise, s'est attaché à jeter les bases de la mission de BMA, notamment en balisant et en définissant les procédures de marchés publics (les concours). J'ai ensuite pris la main, en 2010, avec la volonté de passer à l'acte, de m'emparer des bases jetées depuis cinq ans et de les appliquer le plus largement possible, en ne me limitant pas aux marchés publics mais également aux projets privés. J'ai également développé une série d'outils, à côté des concours, comme la Recherche par le projet et l'organisation de Chambres de qualité, qui ont été intégrées maintenant dans le CoBAT sous la forme des Réunions de projet et de l'obligation d'un avis BMA pour les demandes de permis au-dessus de 5.000 m<sup>2</sup>.

La réalisation dont je suis fier se situe dans ces outils et leur impact. Je suis satisfait de voir que le marché des missions d'architecture s'est ouvert. Par ailleurs, la Recherche par le projet permet d'alimenter la discussion sur la qualité à l'aide de dessins, de cartes et bien évidemment d'images, le médium par excellence de l'architecte. Enfin, le troisième outil, la Chambre de qualité ou Réunion de projet, organise la discussion en préparation d'une demande de permis de manière transparente et professionnelle. J'espère que tout ce travail en amont – car c'est là où se situe le rôle du BMA – aide à améliorer la qualité des projets qui se réaliseront après.



© Jonathan Ortegat

### Quelles sont vos ambitions pour Bruxelles à l'aube de votre second mandat ?

Je ne suis plus le « new kid on the block » et mon approche déjà développée reste d'application. Je propose donc de consolider le travail entamé il y a cinq ans avec mon équipe tout en l'adaptant. Je souhaite faire évoluer la vision et les outils du bouwmeester maître architecte et propose un modèle cherchant à s'inspirer de la « monitory democracy » (John Keane). C'est pourquoi j'ai proposé de débiter ce deuxième mandat par une consultation à 360° par des experts externes qui sera lancée très prochainement.

Je souhaite également mettre en avant une série de valeurs qui rejoignent l'accord de gouvernement bruxellois. Notamment en changeant de paradigme en passant du chiffre 10.000, chiffre correspondant à l'augmentation démographique à Bruxelles en habitants par an, à 2° Celsius, qui correspond à la hausse de température à laquelle on doit s'attendre dans la prochaine décennie. Il faut que ce chiffre fasse dorénavant partie du discours urbanistique.

### Etes-vous totalement indépendant de l'autorité politique qui vous a désigné et qui vous rémunère ?

Je suis engagé par la Région bruxelloise, pour laquelle je travaille. Cependant, la fonction de bouwmeester se définit par son indépendance, politique et professionnelle. À quoi sert un bouwmeester s'il ne peut pas être critique vis-à-vis du politique mais également des administrations, des maîtres d'ouvrage publics comme privés ou des architectes ? Mon travail se situe dans la zone du « soft power », mon avis n'est pas contraignant. Si je veux que l'on m'écoute, qu'on respecte le travail de mon équipe et que l'on continue à travailler avec le BMA, je dois toujours offrir une argumentation étayée et faire preuve d'une grande transparence et d'une neutralité totale.

QUEL MESSAGE  
DÉSIREZ-VOUS DÉLIVRER  
À L'ENSEMBLE DE  
LA PROFESSION ?  
SOYEZ RADICAUX DANS  
VOTRE AMBITION DE  
CHANGER LE MONDE !  
CETTE ÉPOQUE EN  
A BESOIN.

### Comment avez-vous composé votre équipe ?

L'équipe du BMA a fortement grandit lors de mon arrivée, ce qui va de pair avec l'intensification des activités du BMA que j'avais proposée en démarrant mon premier mandat en 2010. Nous sommes passés à 15 personnes aujourd'hui ! Mon équipe a été composée comme toute équipe travaillant dans l'administration publique : via une annonce sur les sites de recrutement de la Région et les batteries de tests qui accompagnent une telle procédure officielle.

### Les portes du BMA sont-elles ouvertes à tous les architectes ? Si oui, comment peut-on vous contacter et vous rencontrer ?

Bien sûr nous n'avons pas d'exclusive. Tout architecte peut nous contacter, que ce soit pour des questions ayant attrait à notre travail mais également pour avoir un retour sur l'une ou l'autre procédure. Toutes nos coordonnées sont disponibles sur notre site web [www.bma.brussels](http://www.bma.brussels).

En 2018, nous avons organisé « Open Portes », une semaine de festival lors de laquelle nous avons ouvert les portes de nos bureaux en toute transparence, en proposant de participer au travail quotidien de l'équipe BMA. Des réunions internes aux jurys de concours, en passant par les visites de sites, la

prospection, voire des rencontres avec les clients, les promoteurs ou les autorités, le travail du bouwmeester maître architecte et de son équipe était alors accessible sans tabou pour le public.

Nous prévoyons également, après la consultation à 360° dont je parlais plus haut, d'organiser de nouveaux événements comme des moments de Lunch&Learn sur des thématiques particulières. Ce sera l'occasion de débattre notamment avec le secteur professionnel.

### Les architectes se plaignent – à raison – de l'incertitude et de la longueur des procédures de demande de permis d'urbanisme ? Cette situation – qui peut décourager des investisseurs – relève-t-elle de vos préoccupations ? Comment y remédier ?

Trop souvent, la qualité d'un projet est malheureusement aussi liée à la durée du processus. Lorsque les choses traînent, le projet perd de son élan et tant le concepteur que le maître d'ouvrage s'essouffent dans leur motivation à pérenniser l'ambition de qualité initiale. Les délais qui s'allongent entraînent une érosion de la qualité. C'est la raison pour laquelle je m'inquiète comme vous sur la longue durée de l'instruction des demandes de permis à Bruxelles. Il est clair que dans d'autres villes où j'ai travaillé, le temps moyen de



L'instruction d'une demande de permis est considérablement plus court. Par exemple, à Gand on compte 75 jours (projets sans enquête publique) et 120 jours (projets avec enquête publique), et à Anvers respectivement 50 jours et 100 jours.

**L'OAfg a développé un outil de calcul permettant d'estimer les heures prestées par un architecte pour un projet donné. Etes-vous disposé à collaborer étroitement avec l'Ordre pour établir une grille de calcul des honoraires qui serait proposée par les pouvoirs adjudicateurs bruxellois ?**

Oui, nous avons d'ailleurs déjà rencontré plusieurs fois l'OAfg à ce propos et nous soutenons pleinement l'idée. Nous avons besoin d'un tel outil, notamment dans le conseil aux maîtres d'ouvrage pour la fixation des honoraires. Et ce pour les missions d'architecture mais également pour tout le reste : études de faisabilité, études urbanistiques, missions d'ingénieurs, etc. On constate aujourd'hui que les projets nécessitent de plus en plus d'équipes pluridisciplinaires pour lesquelles les maîtres d'ouvrages ont du mal à déterminer les honoraires. Il est important que l'Ordre soit clair à cet égard afin que nous puissions nous saisir de cet outil dans notre mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

**Que répondez-vous à ceux qui affirment que, dans le cadre des concours qui concernent des projets d'importance, vous favorisez certains bureaux d'architecture ? Pouvez-vous donner une répartition géographique des bureaux d'architecture ayant remporté les concours dans lesquels vous êtes intervenu ?**

C'est trop d'honneur que de m'attribuer un tel rôle de décideur. Non, soyons sérieux, il s'agit d'un phantasme infondé, par ailleurs assez inapproprié dans le contexte bruxellois qui a justement longtemps été connu comme un milieu extrêmement fermé.

Le choix des architectes est un travail collectif à plusieurs égards. Premièrement, je ne suis plus impliqué personnellement dans la phase de sélection des candidats, phase à laquelle les personnes de l'équipe BMA contribuent de manière autonome en conseillant le maître d'ouvrage. Les jurys des concours eux-mêmes ne sont pas composés de moi seul mais bien d'un agent de l'urbanisme de la commune concernée, d'un agent d'urban.brussels, d'un expert externe, des représentants d'autres administrations selon le projet et, bien évidemment, du maître d'ouvrage. Chacune de ces personnes détient une voix, en ce compris l'équipe BMA.

Par ailleurs, nous avons récemment réalisé quelques statistiques sur les concours lancés depuis le début de mon premier mandat. Sur 138 concours, nous avons environ trois quarts d'équipes bruxelloises parmi les lauréats. Or, on sait que les bureaux basés à Bruxelles sont assez hétéroclites : les régimes linguistiques sont mélangés, beaucoup ont une composition internationale avec des collaborateurs provenant de divers pays. C'est d'ailleurs une illustration de la richesse bruxelloise, cette diversité, et il est heureux d'observer que cela se retrouve au sein des bureaux d'architecture. Par ailleurs, cette situation cosmopolite démontre combien il est douteux de vouloir mesurer avec des chiffres alors qu'il doit être avant tout question de qualité.

**L'Ordre des Architectes a estimé nécessaire et pertinent de faire une interview du BMA de Bruxelles, Monsieur Kristiaan Borret, dans la mesure où celui-ci est un acteur important du développement architectural et urbain de la Région de Bruxelles-Capitale.**

Les propos de Monsieur Borret et les points de vue qu'il défend susciteront probablement des réactions. L'Ordre est disposé à être un lieu de débat si certains d'entre vous le souhaitent. Initier des réflexions et des échanges est toujours très productif : n'hésitez donc pas à nous faire part de vos observations et opinions. Nous les relayerons.

# OUTIL DE CALCUL DES PRESTATIONS, À UTILISER SANS MODÉRATION

**Dans l'entretien qu'il a accordé à l'Archinews, le BMA de Bruxelles estime que l'outil de calcul d'estimation du travail d'un architecte développé par l'Ordre est nécessaire « notamment dans le conseil aux maîtres d'ouvrage pour la fixation des honoraires ».**

**Tel est effectivement le but poursuivi par cet outil : il objective les honoraires demandés et permet au maître d'ouvrage de comprendre le montant de ceux-ci. Cet outil basé sur des données statistiques est très aisé d'utilisation et permet d'obtenir une estimation en 2-3 minutes.**



**UTILISEZ L'OUTIL DE CALCUL  
ET LES AUTRES DOCUMENTS  
DÉVELOPPÉS POUR VOUS FACILITER  
LA VIE, DISPONIBLES SUR  
[WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE](http://WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE)**

## ETAPE 1

- A Indiquer le type de travaux (construction neuve ou rénovation) et la nature du marché (marché privé ou marché public).
- B Préciser le type de construction : cocher dans le menu déroulant la construction ad hoc.
- C Indiquer le montant des travaux et définir la complexité du projet (choisir entre niveau 1, 2 ou 3).

## ETAPE 2

- D Ca y est ! Vous avez une estimation du nombre d'heures nécessaires à la réalisation du projet (conception et contrôle de l'exécution).

## ETAPE 3

Indiquer dans « calculer le coût du projet » un taux horaire et cliquer sur calculer.  
Et voilà ! Vous avez une estimation du montant total des honoraires avec une répartition de ceux-ci suivant les phases de la mission.

## ETAPE 4

Présenter le document à votre client.  
Il est conseillé d'annexer ce document au contrat d'architecture.  
Rappel important : l'Ordre propose un modèle de contrat d'architecture ainsi qu'un document reprenant l'ensemble des tâches qu'il est recommandé de confier à un architecte. Ils sont tous les 2 disponibles sur le site de l'Ordre via l'onglet « Travailler avec un architecte ».

A

Identification du projet

Type de travaux

**Construction neuve**      Rénovation

Nature du marché

**Marché privé**      Marché public

B

Type de construction

Villas et maisons unifamiliales de standing « moyen »

C

Montant des travaux

300000

Coefficient de complexité du projet

<b>Niveau 1</b> Projet simple avec des avant-projets détaillés et/ou une finalité bien définie, coordination minimale requise.	<b>Niveau 2</b> Projet de complexité moyenne, avec des avant-projets détaillés, des éléments de construction standard et une coordination particulière requise.	<b>Niveau 3</b> Projet complexe comportant plusieurs phases, des détails personnalisés, des sous-traitants spécialisés ou une coordination particulière.
---	--	---

D

**Résumé de votre projet: maison**      Nouvelle recherche      Imprimer

Type de travaux <b>Construction neuve</b>	<b>Total des prestations</b> <b>431 heures</b> Il s'agit du temps total approximatif nécessaire pour réaliser le projet.	<b>Répartition de la mission</b>	
Type de construction - voir légende ci-dessous <b>Villas et maisons unifamiliales de standing « moyen »</b>		Estimation en heures*	Estimation en euros
Coefficient de complexité du projet <b>Niveau 2</b>		Etude préliminaires (PRE)	52
Nature du marché <b>Marché privé</b>		Avant projet sommaire (APS)	34
Montant des travaux <b>300 000,00</b>		Avant projet détaillé (APD)	43
		Permis d'urbanisme (PU)	43
		Projet pour exécution (CDE)	88
		Assistance aux contrats (MDT)	22
		Contrôle de l'exécution des travaux (EXE)	151

# ARCHIONWEB OU LE NOUVEAU SITE DE L'ORDRE QUEL SITE CHOISIR POUR QUELLE ACTION?

## MODE D'EMPLOI

**Vous vous arrachez les cheveux entre le site de l'Ordre [www.ordredesarchitectes.be](http://www.ordredesarchitectes.be) et la plateforme ArchiOnWeb ? Où aller et pourquoi ? On vous débrieft sur le sujet.**

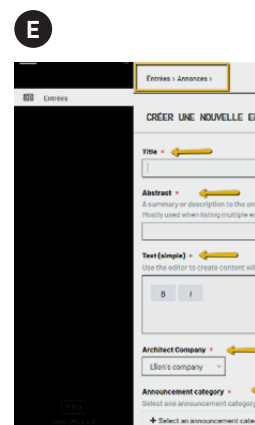
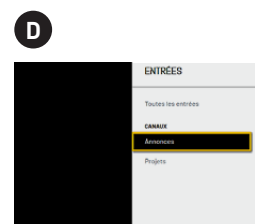
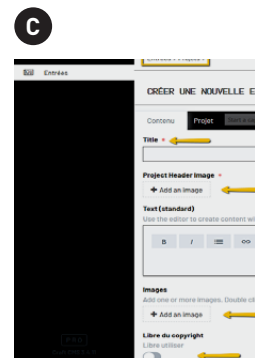
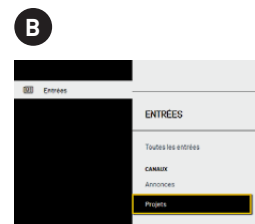
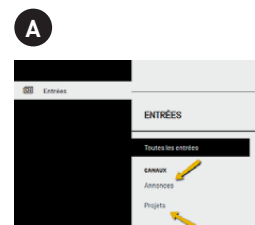
### LE NOUVEAU SITE DE L'ORDRE

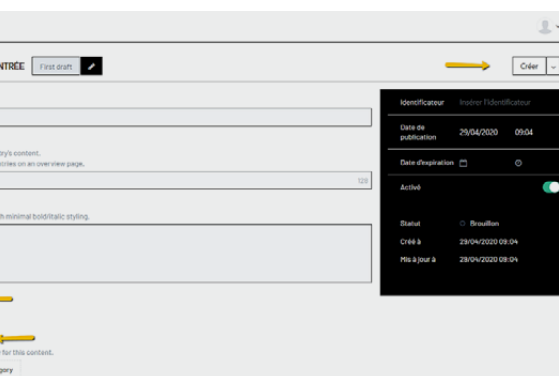
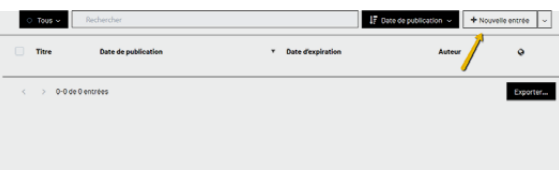
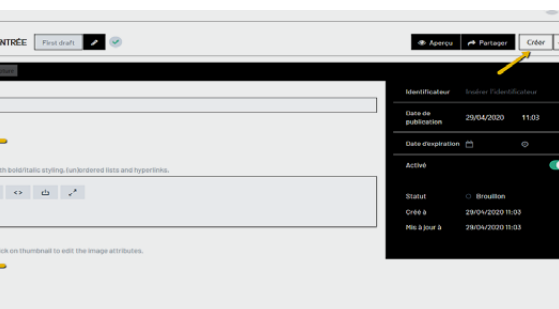
Parlons peu, mais parlons bien. Depuis le mois de mai 2020, l'OAfg a mis en ligne son nouveau site internet : [www.ordredesarchitectes.be](http://www.ordredesarchitectes.be). Design adapté à la nouvelle charte graphique, plus visuel, intuitif mais également plus participatif. En tant que membre de l'Ordre des Architectes vous pouvez promouvoir votre travail en insérant des photos de vos projets et inspirer ainsi le grand public en quête d'un architecte. Deuxième fonctionnalité et non des moindres, vous pouvez également publier des offres d'emploi.

### COMMENT FAIRE ?

Simple comme bonjour : tout se fait via l'interface technique du site internet, plus communément appelée « CMS ».

**Lors de votre première connexion :** il est important d'activer votre compte utilisateur via un lien d'activation pour accéder à cette interface. Ce lien qui vous avait été envoyé en mai n'est aujourd'hui plus valide. Pas de panique, envoyer un mail à [communication@ordredesarchitectes.be](mailto:communication@ordredesarchitectes.be) et un nouveau lien d'activation vous sera transmis. Insérez ensuite votre identifiant (votre adresse mail) et créez un mot de passe. Votre compte utilisateur est désormais activé ! Bienvenue sur l'interface technique du site internet de l'Ordre.





## ENSUITE ?

Pour votre prochaine connexion, rendez-vous sur le site dans votre «Espace membre».

- A Connectez-vous et cliquez sur le bouton «insérer une annonce».
- B **Pour insérer des photos de vos projets** : sélectionnez «projets» et cliquez sur «nouvelle entrée».
- C Complétez les champs marqués d'une flèche jaune.
  - Ajoutez un titre
  - Ajoutez la photo qui symbolise votre projet
  - Ajoutez un texte qui résume l'histoire de votre projet
  - Ajoutez les photos que vous souhaitez voir apparaître
  - Cochez «libre de droit». Cela indiquera que nous sommes autorisés à utiliser vos photos.
  - Cliquez sur «créer»

## POUR PUBLIER DES OFFRES D'EMPLOI

- D Sélectionnez «annonces» et cliquez sur «nouvelle entrée»
- E Remplissez les champs marqués d'une flèche jaune :
  - Ajoutez un titre
  - Ajoutez un résumé
  - Ajoutez un texte explicatif de la fonction proposée
  - Ajoutez le nom de votre société
  - Ajoutez la catégorie de la fonction proposée
  - Cliquez sur le bouton «créer» pour faire paraître votre annonce

## INFORMATION IMPORTANTE

**L'Ordre se réserve le droit de modifier le texte des annonces, voire de les retirer du site, et ce sans préavis. Les annonces sont automatiquement retirées du site après 50 jours.**

Ok, ça c'est pour le site internet mais que peut-on faire avec ArchiOnweb ?

## ARCHIONWEB

ArchiOnWeb est la plateforme «base de données» de l'OAFg qui regroupe les coordonnées et autres informations relatives à chacun de ses membres. Tout ce qui vous concerne vous et votre profession. La connexion se fait via votre eID.

Vous souhaitez :

- vous inscrire à l'Ordre ? ArchiOnweb
- demander une attestation ? ArchiOnweb
- mettre à jour vos coordonnées ? ArchiOnweb
- inscrire une société Laruelle ? ArchiOnweb
- vous omettre ? ArchiOnweb
- modifier votre de statut ? ArchiOnWeb
- télécharger votre facture de cotisation ? ArchiOnweb

### Quelques informations importantes

- Seules les photos de projets réalisés seront mises en ligne (pas de maquettes, pas de dessin 3D, etc.)
- Tous les projets envoyés seront repris pour autant qu'il s'agisse de projets réalisés et que l'architecte soit inscrit à l'Ordre des Architectes.
- Ce service est uniquement mis à disposition des architectes, membres de l'Ordre des Architectes / Conseil francophone et germanophone (OAFg).

## EN RÉSUMÉ

[www.ordredesarchitectes.be](http://www.ordredesarchitectes.be)

- Insérer des photos de projets
- Publier des offres d'emploi

Si vous avez une question, n'hésitez pas à envoyer un mail à [communication@ordredesarchitectes.be](mailto:communication@ordredesarchitectes.be)

**ArchiOnWeb**

- Inscription
- Omission
- Attestations
- Mise à jour des coordonnées
- Changement de statut

Si vous avez une question, contactez votre Conseil provincial.

# PARTICIPEZ AU WEEK-END MAISONS & ARCHITECTES

QUI SE DÉROULERA LES 21 ET  
22 NOVEMBRE PROCHAINS



PRÉSENTE :

**LE WEEK-END**  
MAISONS &  
ARCHITECTES  
7<sup>E</sup> ÉDITION

**21&22**  
NOV 2020





**Pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, l'émission « Une Brique dans le Ventre », l'Ordre des Architectes et l'agence « Expansion » se sont unis pour organiser le Week-end Maisons & Architectes 2020 !**

**Le week-end Maisons & Architectes 2020, c'est quoi ?**

C'est l'occasion de faire découvrir au grand public, le samedi et/ou le dimanche (selon votre choix), vos plus belles réalisations, qu'elles soient situées en Wallonie ou à Bruxelles.

**Pourquoi y participer ?**

C'est une occasion unique de vous faire connaître mais également de :

- présenter votre savoir-faire, créer de nouveaux contacts et rencontrer de potentiels clients ;
- accéder à un plan médiatique puissant (radio, TV, magazines spécialisés, web, presse, etc.) et bénéficier des retombées d'une large campagne de promotion de l'événement grâce à notre partenaire « Une Brique dans le Ventre » (RTBF – émission regardée par plus de 400.000 spectateurs) ;
- être présent sur le site internet [www.maisonsetarchitectes.be](http://www.maisonsetarchitectes.be), bien référencé et accessible toute l'année ;
- avoir vos coordonnées publiées dans le catalogue de l'événement en ligne durant toute l'année ;
- recevoir du matériel promotionnel : flyers, affiches, flèches, etc.

**Quand ?**

Le week-end des 21 et 22 novembre 2020

**Quel est le coût de participation ?**

Participation gratuite offerte par l'Ordre des Architectes.

**Les dernières éditions en moyenne**

- 100 architectes participants (par édition) ;
- 8775 visites de 122 maisons, soit +/- 70 visites par maison (en moyenne et par édition) ;
- Près de 40.000 visiteurs sur le site internet (par édition).

NB : Sur le site internet, vous trouverez également toutes les conditions de participation ainsi que les réponses aux questions les plus fréquemment posées (FAQ) !

**[www.maisonsetarchitectes.be](http://www.maisonsetarchitectes.be)**

# COVID-19 : AIDES DISPONIBLES ET CONSÉQUENCES

## Quelles sont les aides disponibles et comment les obtenir ?

La crise sanitaire que nous avons connue cette année n'est pas sans laisser de traces parfois indélébiles chez les indépendants, tous secteurs confondus.

Dans le secteur de la construction par exemple, pour 51 % des entreprises de construction, les carnets de commande sont remplis pour moins de 3 mois. En outre, la situation s'est encore aggravée par rapport à fin juin, lorsque ce chiffre s'élevait à 46 %, selon une enquête réalisée par la Confédération de la construction.

L'UCM, en collaboration notamment avec l'Ordre des Architectes, appelle aussi, dans sa lettre ouverte parue dans la presse, à un gouvernement fort pour élaborer un plan de relance économique pour les entrepreneurs.

Dans cette situation, l'Ordre souhaite vous rappeler les aides mises à disposition pour les architectes.

### L'exonération de cotisation

La demande d'exonération de cotisation doit être introduite auprès de votre conseil provincial qui rendra un avis. Cet avis sera communiqué au Conseil national qui est en effet le seul compétent en la matière pour rendre une décision définitive.

En plus d'une lettre motivée, votre demande d'exonération de cotisation devra également être accompagnée de :

- une copie de l'avertissement extrait de rôle des 2 dernières années ;
- une copie des déclarations trimestrielles/mensuelles à la TVA des 2 dernières années ;
- tout document utile à la compréhension de votre situation (exemption de cotisations sociales, attestation de chômage, certificat médical, ...).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter notre service Cotisations qui ne manquera pas de vous éclairer sur les différentes démarches à suivre : [cotisations@ordredesarchitectes.be](mailto:cotisations@ordredesarchitectes.be)

## LE MÉCANISME DE SOLIDARITÉ

### Pourquoi un tel mécanisme ?

Les professions libérales souffrent de plus en plus comme le démontrent notamment de récentes études. Devant ce constat alarmant qui touche aussi ses membres, l'Ordre des Architectes a décidé de mettre en place un mécanisme de solidarité destiné à soutenir les architectes en difficulté.

### Concrètement

En cette sortie de crise, vous auriez besoin d'une oreille attentive pour vous booster, de l'aide d'un confrère pour réorganiser votre bureau, récupérer vos honoraires, etc. ? Les deux numéros verts du mécanisme de solidarité sont là pour vous.

Deux services d'aide vous seront proposés :

- Service d'écoute gratuit par des professionnels qualifiés : un numéro d'appel gratuit pour celles et ceux qui ont besoin de discuter avec un/une psychologue ou spécialiste du burn-out.
- Service de soutien d'un confrère architecte : besoin d'un coup de pouce d'un confrère pour vous aider à réorganiser votre bureau, à récupérer vos honoraires, etc. ? Un confrère référent et formé pourra vous épauler.

### Service d'écoute gratuit par des professionnels qualifiés

Un numéro d'appel gratuit pour celles et ceux qui ont besoin de discuter avec un psychologue, il est à votre écoute les lundis et mercredis de 10h à 12h au

**0800/20 244.**

### Service de soutien d'un confrère architecte

Vous vous sentez perdu dans la gestion administrative de votre profession, vous avez du mal à récupérer vos honoraires, vous devez réorganiser votre bureau et vous ne savez pas par où commencer ni comment ? Le service de soutien composé de 16 architectes référents est à votre disposition pour vous aider.

### Son rôle

L'architecte référent proposera son aide en vue d'améliorer la gestion du bureau (ex. : en se rendant sur place afin de réorganiser le bureau, en aidant l'architecte à récupérer vos honoraires, etc.), en lui donnant des pistes de résolution de ses problèmes (cotisations sociales, etc.).

### Comment ?

Composez le **0800/20 245** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 11h. Vous serez mis-e en contact avec une personne de confiance au sein de l'Ordre qui, en fonction des difficultés et premiers éléments communiqués, vous orientera vers le ou les architectes référents au sein de votre province.

## LE PAYEMENT DE VOS COTIS, UNE TUILE ?

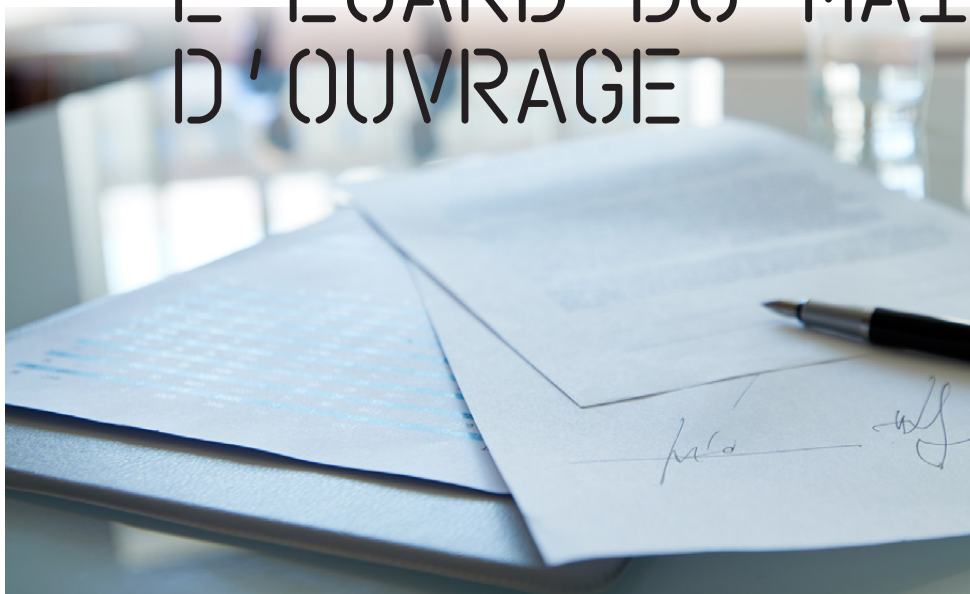
Le paiement de vos cotisations annuelles vous pose un problème financier ? Vous souhaitez bénéficier d'une aide pour régler cette facture ? Au vu des circonstances sanitaires que nous connaissons tous, il nous semble important de vous rappeler les aides financières mises en place par l'Ordre des Architectes :

### L'étalement de paiement

La demande d'étalement de paiement doit être introduite auprès de votre conseil provincial sous la forme d'une lettre motivée.



# OBLIGATION DE TRANSPARENCE ET D'INFORMATION À L'ÉGARD DU MAÎTRE D'OUVRAGE



**Texte : Laura George,  
juriste de l'OAfg**

## Quelle obligation ?

Avant toute conclusion de contrat, nous vous rappelons que vous êtes tenus de communiquer certaines informations précontractuelles à votre client et ce, conformément au Code de droit économique. Il s'agit notamment de votre numéro BCE, votre adresse professionnelle, votre siège social, votre titre professionnel, votre police d'assurance, les honoraires ou la méthode de calcul des honoraires, etc.

Nous attirons votre attention sur le fait que le SPF économie réalise régulièrement des contrôles au sein des bureaux d'architecture sur cette base.

## Où trouver les informations ?

Toutes les informations qui doivent être fournies par les architectes aux maîtres d'ouvrage sont reprises dans les différents livres du Code de droit économique (notamment aux articles III.74 à III.78 et XII.6).

Afin de vous aider à vous conformer à ces obligations d'information et de transparence, l'Ordre met à votre disposition un modèle de fiche d'informations légales sur son site internet (rendez-vous sur le site [www.ordredesarchitectes.be](http://www.ordredesarchitectes.be), rubrique architectes – vos obligations – rédiger un contrat : une nécessité).

N'oubliez pas d'adresser cette fiche au maître d'ouvrage avant toute conclusion de contrat. N'hésitez pas également à faire figurer ces informations directement sur votre site internet pour plus de facilité !

## ATTENTION au contrat à distance :

si le contrat d'architecture est conclu à distance<sup>1</sup> (ex. : contrat conclu exclusivement par échange d'emails), le maître d'ouvrage dispose d'un droit de rétractation de 14 jours dont il doit être informé. En cas d'exercice de ce droit, la partie du travail qui aurait été réalisée par l'architecte pendant cette période ne pourra pas être honorée si l'architecte avait omis d'adresser certaines informations précontractuelles au maître d'ouvrage concernant ledit droit de rétractation OU si le maître d'ouvrage n'avait pas expressément demandé que l'exécution commence pendant le délai de rétractation (cf. art. VI.51, §4 du Code de Droit économique). Soyez donc extrêmement vigilants.

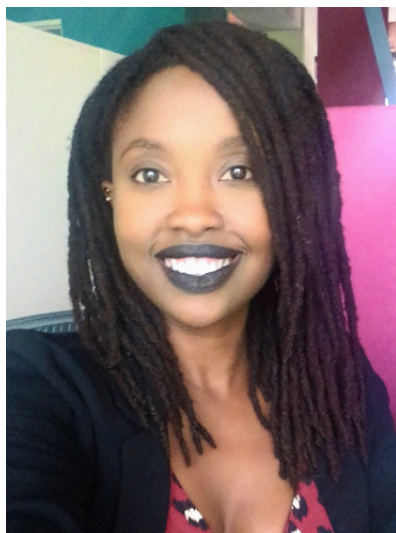
L'Ordre met également à votre disposition sur son site internet un modèle de lettre d'information standardisée à envoyer aux clients consommateurs en cas de contrat à distance (rendez-vous sur le site [www.ordredesarchitectes.be](http://www.ordredesarchitectes.be), rubrique architectes – vos obligations – rédiger un contrat : une nécessité).

---

1. Le contrat à distance est tout contrat conclu entre l'entreprise et le consommateur dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de service à distance, sans la présence physique simultanée de l'entreprise et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance, jusqu'au moment, et y compris au moment où le contrat est conclu. Cette définition concerne notamment les contrats que les architectes peuvent conclure par échange de courriels.

# DÉCOUVREZ LE PERSONNEL DE L'OAFG

Quels sont celles et ceux qui s'occupent du service juridique ou de vos cotisations ? Dans chaque numéro, nous vous présenterons ceux qui travaillent au sein de l'Ordre. Débutons par les membres des services généraux de l'OAfg.



**DÉBORAH ASHIMWE**  
Juriste

---

**Une pièce de la maison où tu te sens bien ?**

Ma chambre. J'y passe le plus clair de mon temps lorsque je suis chez moi (à me relaxer, lire, regarder des films et séries et bien sûr à dormir). C'est ma pièce préférée de la maison.

**Un livre à offrir ?**

Le parfum de Patrick Süskind.

**Une odeur qui te rappelle ton enfance ?**

La lotion capillaire Pink (pour le soin des cheveux afro).

**Un bruit qui te rassure ?**

Le bruit de la pluie qui tombe sur un toit de tôle.

**Ton occupation préférée ?**

Passer du temps avec ma famille.

**Une chanson qui te donne de l'énergie ?**

L.O.V.E. de Nat King Cole.

**Où aimerais-tu vivre ?**

Au soleil.

**Quel est ton dessert préféré ?**

Les cupcakes. Je suis obsédé. Quand je voyage je m'arrange toujours pour trouver une pâtisserie locale où en déguster.

**Ta devise ?**

Aide-toi et le ciel t'aidera.

**Une activité qui m'apaise**

Faire de l'exercice. J'essaie d'en faire tous les jours. C'est souverain pour évacuer le stress.

---

## FABIENNE CAES

Responsable RH et Administration



### Une odeur qui te rappelle ton enfance ?

La vanille (en souvenir de la crème que ma grand-mère me préparait).

### Une chanson qui te donne de l'énergie ?

«Get lucky» de Daft Punk.

### Quelle est ta plus grande phobie ?

J'en ai deux, qui sont équivalentes : manquer d'air et me retrouver dans le noir complet.

### Où aimerais-tu vivre ?

Dans une cabane au bord de la mer.

### Ton occupation préférée ?

Me promener.

### Ta devise ?

Sois avec les autres comme tu aimerais qu'ils soient avec toi.

### Une activité qui m'apaise ?

M'évader en lisant un bon livre.

### Si tu étais une créature légendaire/imaginaire ?

Je serais une fée ... pour pouvoir exaucer les souhaits des autres.

### Si tu étais un accessoire de papeterie ?

Un bel agenda ... pour tout planifier et se rappeler les beaux souvenirs.

### Si j'étais un art ?

Je serais le théâtre, sur scène ou dans le public ...

---

## CÉLINE CISSÉ

Coordinatrice publications



### Un livre à offrir ?

Un bon thriller que l'on ne parvient pas à lâcher avant la dernière page.

### Une chanson qui te donne de l'énergie ?

«Galvanise» des Chemical Brothers.

### Une odeur qui te rappelle ton enfance ?

Celle de l'herbe fraîchement coupée.

### A quoi es-tu accro ?

Le baume pour les lèvres «Rêve de miel» de chez Nuxe.

### Quelle est ta plus grande phobie ?

Comme beaucoup, les araignées.

### Où aimerais-tu vivre ?

Sur une île, au soleil.

### Quel est ton dessert préféré ?

Le Paris-Brest et la tarte au citron meringué, c'est d'ailleurs devenu un classique que je prépare chaque année pour l'anniversaire de mes jumeaux.

### Une activité physique que j'aime pratiquer ?

La course à pied pour me vider la tête et le yoga pour me détendre.

### Si tu étais un accessoire de papeterie ?

Un stylo plume pour toujours avoir une belle écriture.

### Si tu étais un véhicule ?

L'Aston Martin DBS de James Bond (avec les gadgets évidemment).

---

## MAXIME DE HULSTER

Assistant juridique et service cotisations

### Une odeur qui te rappelle ton enfance ?

L'odeur de la lavande qui me rappelle les vacances dans le sud de la France avec la famille.

### Un bruit qui te rassure ?

Le bruit de la pluie qui tape sur la fenêtre.

### Ton occupation préférée ?

Travailler sur mes photos de voyages.

### Une chanson qui te donne de l'énergie ?

«Runnin' Wild» du groupe Airbourne.

### Ton état d'esprit actuel ?

Heureux.

### Ton application préférée ?

Etant un photographe passionné je dis Instagram.

### Où aimerais-tu vivre ?

J'ai eu un gros coup de cœur en allant visiter le Canada et plus particulièrement la Colombie britannique. Je pourrais donc aller vivre du côté de Vancouver pour profiter des grands espaces.

### Quel est ton dessert préféré ?

Le moelleux au chocolat (mmmmh ce chocolat coulant).

### Ta devise ?

Soyons fous.

### Ton juron favori ?

Fichtre.





**CHARLOTTE  
DESCAMPE**  
Chargée de communication

---

**Une pièce de la maison où tu te sens bien ?**

Le salon pour sa luminosité et son confort.

**Un livre à offrir ?**

Tous ! Chaque livre correspond à une personne.

**Si tu étais un super héros ?**

Maman. Un merveilleux challenge au quotidien.

**Si tu étais une fleur ?**

la Pivoine.

**Ton juron favori ?**

Saperlipopette.

**A quoi es-tu accro ?**

Aux bonbons pêche (uniquement au bureau, d'ailleurs faut que ça s'arrête !) et au chocolat !

**Où aimerais-tu vivre ?**

Dans une cabane au bord d'un lac au Canada.

**Ta devise ?**

Happiness is not a destination it's a way of live.

**Si tu étais un véhicule ?**

Une fiat 500 rose.

**Si tu étais une saison ?**

L'hiver pour ses longues soirées, la chaleur de ses feux, sa magie et la neige.



**LAURA GEORGE**  
Responsable du  
service juridique

---

**Une pièce de la maison où tu te sens bien ?**

La chambre d'amis emplies de livres et de vieux albums photos.

**Un livre à offrir ?**

« Le troisième jumeau » de Ken Follett.

**Un personnage de fiction ?**

Phoebe Buffay (Friends).

**Une odeur qui te rappelle ton enfance ?**

L'odeur du feu dans les montagnes suisses.

**Le mot que tu aimes le plus ?**

Serendipity (heureux hasard).

**A quoi es-tu accro ?**

Au coca light, à la fondue fromage et au surf.

**Où aimerais-tu vivre ?**

San Francisco ou San Diego, Californie.

**Quel est ton dessert préféré ?**

La forêt noire.

**Ton juron favori ?**

Va'fa Napoli.

**Si tu étais un véhicule ?**

Une mustang décapotable.

---

## VALÉRIE HUYGENS

Secrétaire de l'OAfg



### **Un livre à M'offrir ?**

Un ouvrage du Professeur Henri Joyeux ou le prochain roman de Sophie Tal-Men.

### **Une odeur qui te rappelle ton enfance ?**

L'odeur de lait chaud fumant servi en collation à l'école gardienne ... Les enfants se voyaient obligés d'en boire une tasse ... Je n'ai jamais apprécié le lait ...

### **Ton occupation préférée ?**

La Zumba! La pratique régulière de cette danse m'apporte tant de bienfaits. Elle m'a beaucoup aidée en période de confinement.

### **Une force de caractère que tu aimerais développer ?**

La créativité.

### **Une chanson qui te donne de l'énergie ?**

«Jerusalema».

### **A quoi es-tu accro ?**

Au grignotage ... les gaufres tendres à la vanille et le chocolat praliné en particulier.

### **Quelle est ta plus grande phobie ?**

Coincée dans un espace restreint ou un passage étroit sans circulation d'air; l'horreur!

### **La qualité que tu voudrais avoir ?**

La sérénité.

### **Où aimerais-tu vivre ?**

En bord de mer ... Là où le décor invite à la balade et où règne un doux soleil bienfaisant qui ne soit pas accablant en été.

### **Quel est ton dessert préféré ?**

Le misérable.

### **Ta devise ?**

Accepte ce qui est, laisse aller ce qui était et aie confiance en ce qui sera.

---

## FRÉDÉRIC LAPÔTRE

Secrétaire général de l'OAfg



### **Une pièce de la maison où tu te sens bien ?**

La cuisine ... quand je discute avec Sophie (ma femme) qui prépare le repas et évidemment mes enfants (quand ils sont à la maison) ... je reconnais une défaillance de ma part : je cuisine très rarement et n'assume donc pas cette charge de nature domestique.

### **Un livre à offrir ?**

Sans doute pas original mais essentiel : «Le petit Prince» d'Antoine de Saint-Exupéry.

### **Un bruit qui te rassure ?**

Le bruit du vent qui se prend dans les feuilles des arbres (en particulier les peupliers).

### **Les fautes qui t'inspirent le plus d'indulgence ?**

Je pense être assez indulgent en général pour les fautes commises sauf si elles sont volontaires et/ou animées de mauvaises intentions. Tout le monde a droit à l'erreur qui est humaine.

### **Ton occupation préférée ?**

Il est toujours difficile de ne prendre qu'une occupation particulière mais je dirais aller voir jouer l'Union Saint-Gilloise (football pour les ignorants) de préférence avec mes enfants.

### **Une chanson qui te donne de l'énergie ?**

«This is the life» de Amy Macdonald.

### **Le mot que tu aimes le plus ?**

Oui.

### **Ton état d'esprit actuel ?**

Enthousiaste. L'Ordre des Architectes a de nombreux projets très motivants. C'est avec enthousiasme et en collaboration étroite avec les mandataires de l'Ordre que je souhaite voir se concrétiser le plus rapidement possible ces projets et ce dans l'intérêt de la profession d'architecte.

### **A quoi es-tu accro ?**

Au travail ... et aux promenades avec mon chien.

### **Où aimerais-tu vivre ?**

Je ne pense pas que le lieu de vie soit si important. Ce qui est essentiel, ce sont les personnes avec lesquelles nous partageons notre quotidien. Bon enfin, si j'ai le choix, au bord de l'océan.

### **Quel est ton dessert préféré ?**

La dame blanche ... sans chantilly!

### **Ta devise ?**

Il faut regarder devant soi.

### **Ton juron favori ?**

Putréfaction de ... non, je n'ose vraiment pas vous dévoiler le dernier mot!

# OÙ EN EST LA RÉFORME DE L'ORDRE ?

## Ce que vous devez savoir : explications et état de la situation en toute franchise.

**Texte : Frédéric Lapôte,  
Secrétaire général de l'OAFg**

La crise sanitaire liée au COVID-19 a mobilisé pleinement certains services de l'Ordre des Architectes en vue d'informer et de soutenir de façon optimale ses membres. L'Ordre a beaucoup communiqué via notamment sa newsletter électronique « A épingleur » et a répondu individuellement aux très nombreuses questions posées par ses membres.

Les architectes sont inquiets pour leur avenir et c'est tout à fait compréhensible : en ces temps difficiles, l'Ordre doit pouvoir être à côté de ses membres pour les rassurer et les défendre. C'est ainsi que de nombreuses démarches ont également été initiées auprès des autorités publiques et politiques. Et l'Ordre se réjouit d'avoir été entendu sur plusieurs de ses revendications.

Mais quand je dis l'Ordre, je devrais, pour être précis, dire Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes (OAFg) : la crise a été gérée séparément et distinctement par les 2 sections linguistiques (l'OAFg et le Vlaamse Raad) qui ne se sont quasi-pas concertées.

La conclusion est évidente : l'Ordre des Architectes est aujourd'hui parfaitement mûr pour une réforme ou plutôt une scission.

Tiens, c'est vrai, où en est-elle cette réforme de l'Ordre dont on parle depuis près de 15 ans ...

Cette réforme ou scission a fait l'objet d'une dizaine de propositions de loi (déposées par – presque – tous les partis politiques de Belgique), de discussions et d'échanges interminables, de négociations longues et souvent pénibles pour finalement arriver à un accord qui sera remis en cause dans les jours qui suivent sa conclusion.

Bref, me direz-vous, les choses n'ont pas beaucoup avancé. Et j'ai envie de vous répondre oui et non.

Initialement, seuls les flamands souhaitaient une réforme de l'Ordre pour laquelle les francophones n'étaient pas spécialement favorables avec pour effet que ces derniers venaient à la table des négociations avec des pieds de plomb.

Mais les choses ont changé : aujourd'hui, les francophones sont également demandeurs d'une réforme/scission qu'ils espèrent voir venir le plus rapidement possible. Ceci étant, les raisons qui fondent la volonté d'une réforme de l'Ordre ne sont pas les mêmes du côté francophone que du côté flamand : c'est un élément dont il doit être tenu compte dans l'approche de la question.

Les flamands prônent une scission sur fond de communautarisme en s'inscrivant ainsi dans la dynamique de séparer la Belgique. Et dans les propositions flamandes (de loi ou celles mises sur la table des négociations), la structure des 2 ordres des architectes projeté est en phase avec la conception structurelle que les flamands ont d'un état ou d'un organe institutionnel : le pouvoir central doit être fort et les compétences des autorités locales sont très restreintes voire quasi-inexistantes. Même si elle n'est pas partagée du côté francophone, cette conception structurelle est défendable et acceptable.

Ce qui l'est moins, ce sont les motifs de nature communautaire ou culturelle que certains partis mettent en avant pour justifier une scission : dans l'exposé des motifs qui précèdent les propositions de loi déposées par la N-VA, il est clairement indiqué que les flamands sont rigoureux, efficaces et bon gestionnaires, ce que je ne m'autoriserais pas à contredire, tandis que les francophones sont des artistes dépensiers qui sont avant tout attentifs au « paraître », ce que je m'autorise à contester avec la plus grande véhémence. Ces propos sont évidemment insultants et ne permettent pas une négociation : il ne faut pas s'asseoir à une table avec des personnes qui stigmatisent la communauté dont vous faites partie. Il y a des limites à ne pas franchir et des propos qui ne doivent pas être acceptés. Ceci étant, pour quelle raison, me direz-vous, les francophones





souhaitent aujourd'hui une scission de l'Ordre ?

Il doit être fait le constat que tous les dossiers qui nécessitent une concertation au niveau national n'avancent pas : les blocages sont quasi-permanents et vouloir dégager un consensus est bien souvent illusoire.

A contrario, le travail effectué au sein des sections linguistiques l'est avec efficacité et de nombreux projets ont pu être concrétisés. L'activation des sections linguistiques (en 2009) a eu pour effet de donner une nouvelle dynamique aux instances ordinales qui se sont modernisées et transformées afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des architectes.

Si un important travail reste encore à réaliser, il me semble que serait de mauvaise foi, celui qui prétendrait que l'Ordre (enfin maintenant l'OAFg) n'a pas évolué.

La scission est donc aujourd'hui devenue une évidence : il faut aller de l'avant. Mais le sujet est politiquement très sensible : il est question évidemment de communautarisme mais aussi de la situation de la Région de Bruxelles-Capitale qui a toujours été un sujet difficile de discussions pour le politique et qui est un point très important pour les représentants francophones de l'Ordre puisque plus de 90% des architectes bruxellois sont francophones.

Les politiques sont très prudents et/ou n'osent pas prendre leurs responsabilités avec pour conséquence une situation de blocage. A titre d'exemple, en juillet 2018, la réforme de l'Ordre était à l'agenda du Conseil des Ministres et y a été retiré avant la réunion pour ne plus jamais y revenir. Le sujet semble très sensible et je pense qu'aucun politique ne veut se brûler les ailes pour les architectes. C'est navrant, j'ose le dire !

Mais que faire alors pour pallier l'inertie ou la peur du politique ? Les 2 sections linguistiques se sont alors entendues (cela peut arriver) pour examiner la possibilité d'adapter le règlement d'ordre intérieur (ROI) du Conseil National afin d'opérer un transfert de certaines tâches du Conseil National vers les sections linguistiques. Il est évident que ce transfert ne pouvait se faire en violation de la loi du 26 juin 1963, raison pour laquelle l'Ordre a fait appel à un éminent spécialiste en droit constitutionnel et administratif pour définir dans quelle mesure le ROI du Conseil National pouvait être adapté. Après une analyse juridique approfondie de la législation et de la réglementation, une proposition de ROI adapté a été formulée par le cabinet d'avocats consulté qui a notamment relevé que la loi prévoit que les sections linguistiques peuvent délibérer ensemble ou séparément. C'est un des arguments

avancés pour justifier le nouveau texte du ROI mais il y en a bien d'autres.

Rassuré juridiquement, fin 2019, le Conseil National a voté, avec enthousiasme, un ROI adapté lequel définissait avec précision toutes les compétences qui pouvaient être exercées au sein des sections linguistiques, le Conseil national ne conservant que quelques compétences résiduelles. Une étape importante semblait être franchie jusqu'à ce que le Commissaire du gouvernement fasse appel de la décision du Conseil National auprès du Ministre de tutelle, Denis DUCARME, lequel a annulé la décision du Conseil National.

La décision ministérielle d'annulation est une décision manifestement de nature politique : je le déplore et je m'autorise à dire que cette décision va à l'encontre de l'intérêt de l'institution et donc par voie de conséquence de ses membres.

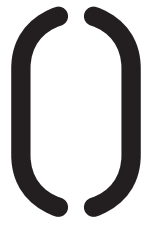
Le Conseil National a décidé d'introduire un recours à l'encontre de l'annulation de la décision de modifier le ROI du Conseil National : la procédure est actuellement pendante devant le Conseil d'Etat. Vous serez bien évidemment tenus informés de la décision qui sera rendue par le Conseil d'Etat. Par ailleurs, nous n'avons d'autre solution que d'attendre un nouveau gouvernement (de plein exercice) pour remettre le dossier sur la table.

Ces informations précises sur les négociations menées et décisions prises en coulisse devaient vous être communiquées.

Et je puis vous affirmer que l'OAFg défendra avec vigueur toutes les réformes qui permettront à l'Ordre d'être plus efficace pour (encore) mieux vous servir et que les architectes bruxellois ne seront pas oubliés dans leur représentation au sein de l'Ordre.

Entre-temps, sachez que nous sommes là pour vous : consultez notre site, lisez nos communications et n'hésitez pas à nous interroger.

Ordre des  
Architectes



FRANCOPHONE ET  
GERMANOPHONE

---

ACTIVEZ VOTRE  
ESPACE MEMBRE SUR  
[WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE](http://WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE),  
PUBLIEZ LES PHOTOS DE  
VOS PROJETS ET BÉNÉFICIEZ  
AINSI D'UNE PLUS GRANDE  
VISIBILITÉ AUPRÈS  
DU GRAND PUBLIC

[WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE](http://WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE)